

**République Algérienne Démocratique et Populaire**

**Ministère de la Défense Nationale**

**Commandement de la Gendarmerie Nationale**

**Deuxième mise en demeure n°02 avant résiliation**

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuel les afférentes au contrat N°2917/0036 du 08/03/2022, portant sur l'Etude, suivi et contrôle des travaux de la réalisation de (08) logements au profit de la Compagnie-Brigade de la Gendarmerie Nationale à la wilaya d'Ouregla, conclu avec BET MOUSSAOUI THABET, dont le siège social Rue Baaitia Mohamed Taoura à la wilaya de Souk Ahras, cette dernière est mise en demeure N°02 pour le non-respect de ses engagements contractuels.

A Cet effet, BET MOUSSAOUI THABET est tenue de remédier à ce problème, et d'honorer ses engagements contractuels dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures seront appliquées conformément à la réglementation en vigueur.